

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 6 septembre 2017 à 20 h à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

17-09-170 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

17-09-171 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 septembre 2017.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague ajoute le point suivant à l'ordre du jour, soit :

- 5.8 Église – Autorisation de changement de système de chauffage aux fins de pouvoir utiliser le gaz naturel

Et adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2017
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale / Greffe
 - 5.1 Règlement d'emprunt 17-132 de type parapluie décrétant un emprunt de 645 000 \$ afin de procéder à l'acquisition de terrains – Adoption
 - 5.2 Réaménagement de l'église / Phase 1
 - 5.2.1 Travaux d'ingénierie – Octroi du contrat
 - 5.2.2 Travaux de construction/rénovation – Autorisation d'aller en appel d'offres public
 - 5.3 Développement résidentiel Quartier du Canal
 - 5.3.1 Raccordement à la rue Du Pont – Octroi du contrat des travaux d'ingénierie
 - 5.3.2 Acquisition du lot 5 629 325 et partie du lot 5 583 395 appartenant à Hydro-Québec – Autorisation de signature de l'acte de vente
 - 5.4 Implantation d'un camping – Demande adressée à Transports Canada pour l'acquisition de terrains en bordure du canal de Beauharnois
 - 5.5 Calendrier des séances – Report de la séance du 1^{er} novembre au 8 novembre
 - 5.6 Demande d'autorisation adressée à la CPTAQ : 2, rang du Trente – Position de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
 - 5.7 Comptes à payer
 - 5.8 Église – Autorisation de changement de système de chauffage aux fins de pouvoir utiliser le gaz naturel
6. Varia
7. Levée de la séance

ADOPTÉ

17-09-172 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2017

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2017, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dans le dossier concernant l'appel de projet commercial situé à côté de la caserne des pompiers, un citoyen et également pompier, M. Yvon Archambault, demande s'il y a eu réflexion quant à la cohabitation de la caserne et du futur commerce, surtout en ce qui concerne l'entrée des véhicules d'urgence qui doit être libre en tout temps. **Réponse :** Le maire indique que l'implantation d'un nouveau commerce tiendra évidemment compte de la proximité de la caserne et des services d'urgence qu'elle doit offrir en tout temps à la population. Si des modifications doivent être apportées, elles seront assurément analysées et effectuées.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

17-09-173 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 17-132 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 645 000 \$ AFIN DE PROCÉDER À L'ACQUISITION DE TERRAINS – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 2 août 2017;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le règlement d'emprunt portant le numéro 17-132 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

17-09-174 RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE / PHASE 1 : TRAVAUX D'INGÉNIEURIE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la volonté du conseil municipal de réaménager l'église afin de pouvoir bénéficier d'une salle communautaire (activités, spectacles, etc.);

ATTENDU la subvention au montant de 25 000 \$ octroyée à la Municipalité par Emploi et Développement social Canada dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* aux fins de réalisation de travaux de réaménagement à l'église;

ATTENDU la résolution numéro 17-04-076 octroyant un contrat de conception du plan d'aménagement de l'église à une firme d'architectes;

ATTENDU que trois firmes d'ingénierie ont été approchées pour déposer une offre de prix dans le cadre de la réalisation de plans et devis pour la plomberie, la ventilation, l'électricité et la structure;

ATTENDU que le soumissionnaire retenu est la firme Shellex Groupe Conseil inc., avec une offre de 7 855 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat à la firme Shellex Groupe Conseil inc. pour la réalisation des travaux d'ingénierie liés au réaménagement de l'église, selon l'offre déposée.

Que tout excédent soit financé à même le surplus libre, le cas échéant.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

17-09-175 RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉGLISE / PHASE 1: TRAVAUX DE CONSTRUCTION/RÉNOVATION – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU la volonté du conseil municipal de réaménager l'église afin de pouvoir bénéficier d'une salle communautaire (activités, spectacles, etc.);

ATTENDU la résolution numéro 17-04-076 octroyant le contrat de conception du plan d'aménagement de l'église à la firme d'architectes Massicotte Dignard Patenaude et Taillefer, atelier d'architecture;

ATTENDU la résolution numéro 17-09-174 octroyant le contrat de réalisation des travaux d'ingénierie à la firme Shellex Groupe Conseil inc.;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction/rénovation;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant la réalisation des travaux de construction/rénovation dans le cadre de la Phase 1 du projet de réaménagement de l'église en salle communautaire.

ADOPTÉ

17-09-176 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL – OCTROI DU CONTRAT DE RACCORDEMENT À LA RUE DU PONT À UNE FIRME D'INGÉNIERIE

ATTENDU le projet de développement résidentiel *Quartier du Canal*, en cours de réalisation sur le territoire;

ATTENDU que ce projet nécessite des voies d'accès dont une sera raccordée à la rue Du Pont;

ATTENDU que trois firmes d'ingénierie ont été approchées dans le cadre de la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est la firme Les Services exp, avec une offre de 17 900 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'octroyer le contrat à la firme Les Services exp pour la réalisation des travaux d'ingénierie pour le raccordement de la rue Du Pont au projet résidentiel *Quartier du Canal*, selon l'offre déposée.

De signifier à la firme Les Services exp qu'aucun coût ou frais supplémentaire ne seront acceptés dans le cadre de la réalisation de ce mandat.

Que les coûts associés à la réalisation de ces travaux soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 13-97.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

17-09-177 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL – ACQUISITION DU LOT 5 629 325 ET PARTIE DU LOT 5 583 395 APPARTENANT À HYDRO-QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE

ATTENDU que la Municipalité souhaite prolonger la rue Des Domaines en vue d'y aménager une voie d'accès au futur développement résidentiel Quartier du Canal;

ATTENDU que le lot 5 629 325 et une partie du lot 5 583 395 concernés par cet aménagement appartiennent à la société Hydro-Québec;

ATTENDU la résolution numéro 17-07-150 autorisant la signature de l'offre d'achat avec Hydro-Québec permettant l'acquisition du lot 5 629 325 et une partie du lot 5 583 395 afin de pouvoir réaliser ce projet;

ATTENDU que la Municipalité dispose de cinq ans pour aménager la rue, le cas échéant lesdits lots seront rétrocédés à titre gratuit;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'élaboration d'un acte de vente notarié;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le contrat confirmant l'acquisition desdits lots par la Municipalité.

Que les coûts associés à cette acquisition soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 13-97.

ADOPTÉ

17-09-178 IMPLANTATION D'UN CAMPING – DEMANDE ADRESSÉE À TRANSPORTS CANADA POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS EN BORDURE DU CANAL DE BEAUHARNOIS

ATTENDU l'intérêt confirmé d'un promoteur à implanter un camping sur le territoire de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soutient le promoteur et a confirmé la prise en charge de la réalisation de ce projet d'envergure, représentant d'importantes retombées économiques et touristiques pour son territoire;

ATTENDU que le site visé par l'implantation dudit camping se situe en bordure du canal de Beauharnois, au sud-est du pont levant de Saint-Louis-de-Gonzague, tel qu'illustré au plan joint en annexe;

ATTENDU que les terrains visés par le site d'implantation dudit camping sont la propriété de la Corporation de la voie maritime du Saint-Laurent;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'adresser une demande à Transports Canada en vue d'obtenir son aval quant à la signature d'un acte de vente ou d'un bail emphytéotique avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague relativement aux terrains visés par le site d'implantation de ce camping.

De transmettre copie de la présente résolution à la Corporation de la voie maritime du Saint-Laurent, pour information.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

17-09-179 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – REPORT DE LA SÉANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 8 NOVEMBRE 2017

ATTENDU la résolution numéro 16-12-209 établissant le calendrier 2017 des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU la volonté des élus de reporter la séance du 1^{er} novembre au 8 novembre, tenant compte des élections municipales 2017 et des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

De reporter la séance ordinaire du conseil du 1^{er} novembre au 8 novembre 2017.

Que la séance se tienne au même endroit et à la même heure, soit à la Salle du Conseil, à 20 h.

ADOPTÉ

M. le conseiller Daniel Pitre se déclare en conflit d'intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur le sujet suivant :

17-09-180 DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE ADRESSÉE À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) PAR M. DANIEL PITRE (2, RANG DU TRENTE) – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

ATTENDU la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, reçue par M^e Nathalie Léger, notaire, et ayant pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles (résidence existante) sur le lot n° 5 125 541, cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

ATTENDU que le lot n° 5 125 541, cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois bénéficiait d'un droit acquis avant l'incendie survenu le 2 février 1988;

ATTENDU que ledit lot ne bénéficie plus de droits acquis, et ce, selon l'avis de non-conformité reçu par 9287-4718 Québec Inc. a/s monsieur Daniel Pitre, le 6 juin 2017;

ATTENDU que la demande est sans effet significatif sur la zone agricole et les activités agricoles présentes;

ATTENDU que ledit lot est bordé à l'est, à l'ouest, au sud et au nord par des lots utilisés à des fins agricoles;

ATTENDU que ledit lot n'a pas de potentiel agricole étant donné que la situation existait avant l'entrée en vigueur du décret en 1978;

ATTENDU que la demande n'a pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a émis, le 16 février 1996, un permis de construction portant le n° 96-03 à la suite de l'incendie survenu en 1988 à l'effet d'ériger une nouvelle habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU que l'utilisation du lot n° 5 125 541, cadastre du Québec, circonscription foncière Beauharnois est autorisée en vertu des règlements de la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'appuyer la demande d'autorisation adressée à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) par M. Daniel Pitre (2, rang du Trente) selon les motifs précédemment énoncés.

De transmettre copie de la présente demande à la CPTAQ, pour autorisation.

ADOPTÉ

17-09-181 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 98 448,55 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

**17-09-182 CHANGEMENT DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Municipalité est propriétaire de l'église, du centre municipal (hôtel de ville) et du presbytère;

ATTENDU que les coûts reliés au chauffage de ces bâtiments municipaux sont très onéreux;

ATTENDU la résolution numéro 17-03-057 octroyant un mandat à la firme d'ingénierie Service de consultation Valleyfield inc. pour l'élaboration d'une étude énergétique des bâtiments municipaux;

ATTENDU que les résultats de cette étude démontrent que les équipements du système de chauffage actuels sont désuets et il est fortement recommandé de prévoir leur remplacement à court terme,

ATTENDU que l'étude propose d'alimenter les bâtiments municipaux au gaz naturel du fait que des économies substantielles en découleraient;

ATTENDU qu'un investissement estimé à environ 51 000 \$ est requis pour le remplacement du système de chauffage;

ATTENDU que le remplacement du système de chauffage par un système utilisant le gaz naturel générerait des économies totales anticipées d'environ 12 000 \$ par an;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tout document ou contrat avec Gaz Métro, aux fins d'utilisation de gaz naturel.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

17-09-183 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière